

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

6 February 1991

Doc. 6392

MOTION FOR A RESOLUTION

on the development of the Danube¹
presented by Mr ZIERER and others

1. In view of the political and economic developments in Eastern Europe and the resulting intensification of relations with Western Europe in the economic and transport fields, the Danube, which flows through central and south-eastern Europe, is becoming increasingly important as a traffic route.
2. When the Main-Danube Canal is completed in 1992, connecting the Rhine basin with that of the Danube, it will become even more important, particularly because of the inadequate infrastructures and the bad condition of the road and rail network in the south-east European countries.
3. In 1992 an inland navigation route extending all the way from the North Sea to the Black Sea will be opened up which, with its ramifications, will connect up a total of 13 European countries.
4. The Council of Europe Parliamentary Assembly therefore requests all the states bordering the Danube and those of the European Conference of Ministers of Transport to help ensure that, where this is not yet the case, the Danube is developed for modern inland navigation so that the entire river can be navigated by inland waterway vessels type Europe, large capacity motor vessels and pushed convoys of up to 3 000 tons.
5. In connection with this development work, the requirements of landscape and nature conservation should be fully taken into consideration.

Signed:

Zierer, Bühler, Ahrens, Rubner, Mészáros, Valleix, L. Steiner, Dimmer, Jung, Ruffy, Pistre

1. Referred to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities; and to the Committee on Economic Affairs and Development, for opinion: Reference No. 1723 (Standing Committee, 11 March 1991).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

6 février 1991

Doc. 6392

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

sur le développement du Danube¹
présentée par M. ZIERER
et plusieurs de ses collègues

1. Etant donné les événements politiques et économiques d'Europe de l'Est et l'intensification des relations avec l'Europe occidentale qui en résulte dans le domaine de l'économie comme dans celui des transports, le Danube, qui traverse le centre et le sud-est de l'Europe, est une voie de circulation de plus en plus importante.
2. Lorsque le canal Main-Danube sera achevé, en 1992, il reliera le bassin du Rhin à celui du Danube, qui deviendra donc encore plus important, notamment du fait de l'insuffisance des infrastructures et du mauvais état des réseaux routier et ferroviaire dans les pays du sud-est de l'Europe.
3. En 1992, une voie de navigation fluviale allant de la mer du Nord à la mer Noire reliera entre eux, avec toutes ses ramifications, jusqu'à treize pays européens.
4. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande donc à tous les Etats riverains du Danube et à ceux qui sont membres de la Conférence européenne des ministres des Transports de contribuer à faire en sorte que là où tel n'est pas encore le cas, le Danube soit exploité pour la navigation fluviale moderne de façon à devenir tout entier accessible à des embarcations fluviales de type Europe, à des embarcations à moteur de grande capacité et à des convois poussés de plus de 3 000 tonnes.
5. Dans ce travail d'exploitation, il conviendra de prendre dûment en considération les impératifs de la sauvegarde des paysages et de la nature.

Signé:

1. Renvoyée à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux; et à la commission des questions économiques et du développement, pour avis: Renvoi n° 1723 (Commission Permanente, 11 mars 1991).